

COMITE DE GESTION

DE LA

COMITE DE GESTION

CAISSE DES ECOLES

Séance du mercredi 19 mars 2025 à 18h

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Comité de gestion du 18/12/2024
3. Compte Financier Unique/ Election d'un Président de séance
4. Compte financier Unique 2024

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES

Mercredi 19-03-2025

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 13-03-25

L'an deux mil vingt-cinq le **dix-neuf Mars** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

Étaient présents : Gilles DELABRE - Véronique ROCHE « directrice de l'école la République » représentante de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale » - Rémy VIDAL « délégué du Préfet » -Véronique BELIN – Vanessa CUBIZOLLES- Juliette BLOT « Co-présidente APEEM » Alexandra ROCCA « Trésorière APEER ».

Était représenté :-

Étaient excusés : - Julie HAON « Co-présidente APEEM » - Frédéric SEJOURNEE « Directeur de l'école La Mouteyre » - Philippe HUGON - Bernadette DESESTRES - Bernadette VACHERON - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Serge JAVON-

Invités présents : (avec voix consultative) Sandrine LAIGRE - Sophie GARNIER- Florence HAON

Secrétaire de Séance : Vanessa CUBIZOLLES

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

01/ Désignation d'un secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Véronique BELIN

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Madame Vanessa CUBIZOLLES en qualité de secrétaire de séance.

Comité de gestion Du 19-03-25

Nombre de Conseillers présents		7
Nombre de Conseillers représentés		
Nombre de suffrages exprimés		7
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	7

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Président du comité de gestion
de la Caisse des écoles.



Vanessa CUBIZOLLES

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES

Mercredi 19-03-2025

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 13-03-25

L'an deux mil vingt-cinq le **dix-neuf Mars** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Véronique ROCHE « directrice de l'école la République » représentante de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale » - Rémy VIDAL « délégué du Préfet » - Véronique BELIN - Vanessa CUBIZOLLES- Juliette BLOT « Co-présidente APEEM » Alexandra ROCCA « Trésorière APEER ».

Etait représentée : -

Etaient excusés : - Julie HAON « Co-présidente APEEM » - Frédéric SEJOURNEE « Directeur de l'école La Mouteyre » - Philippe HUGON - Bernadette DESESTRES - Bernadette VACHERON - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Serge JAVON-

Invités présents : (avec voix consultative) Sandrine LAIGRE - Sophie GARNIER - Florence HAON

Secrétaire de Séance : Vanessa CUBIZOLLES

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

02/Adoption du procès-verbal de Comité de Gestion de la séance du 18 décembre 2024

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Véronique BELIN

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.

- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 annexé à la présente délibération.

Comité de gestion Du 19-03-25

Nombre de Conseillers présents		7
Nombre de Conseillers représentés		
Nombre de suffrages exprimés		7
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	7

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Président du comité de gestion
de la Caisse des écoles.



Vanessa CUBIZOLLES

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES

Mercredi 19-03-2025

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 13-03-25

L'an deux mil vingt-cinq le **dix-neuf Mars** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Véronique ROCHE « directrice de l'école la République » représentante de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale » - Rémy VIDAL « délégué du Préfet » -Véronique BELIN – Vanessa CUBIZOLLES- Juliette BLOT « Co-présidente APEEM » Alexandra ROCCA « Trésorière APEER ».

Était représentée : -

Etaient excusés : - Julie HAON « Co-présidente APEEM » - Frédéric SEJOURNEE « Directeur de l'école La Mouteyre » - Philippe HUGON - Bernadette DESESTRES - Bernadette VACHERON - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Serge JAVON-

Invités présents : (avec voix consultative) Sandrine LAIGRE - Sophie GARNIER – Florence HAON

Secrétaire de Séance : Vanessa CUBIZOLLES

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

03/ Compte Financier Unique 2025 : Election d'un Président de séance

Nomenclature	5 Institutions et Vie Politique / 5.2- Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	G. DELABRE

Considérant le courrier du 08 octobre 2024 signé conjointement par M. le Préfet de la Haute-Loire et M. le Directeur de la DDFIP 43 invitant les collectivités à passer au Compte Financier Unique CFU y compris pour les CCAS et Caisse des Ecoles ;

Considérant la lettre de M. le Maire du 27 novembre 2024 de passer au CFU pour le budget 04103 Caisse des Ecoles de Brives-Charensac à partir de l'exercice 2024 transmise à la DDFIP 43 le 17 décembre 2024 ;

M le président expose que :

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que dans les séances où le compte Financier Unique du Président est débattu, le comité de Gestion élit son Président.

Mme Véronique BELIN, est proposée pour remplir ces fonctions.

- Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés:
- Ne procèdent pas à cette élection à bulletin secret comme le prévoit l'article L2121-21 du CGCT



- Désignent Mme Véronique BELIN, comme Président du comité de gestion n°4 relative au compte Financier Unique CFU 2024.

Comité de gestion Du 19-03-25

Nombre de Conseillers présents	6	
Nombre de Conseillers représentés		
Nombre de suffrages exprimés	6	
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	6

- Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Vanessa CUBIZOLLES

Président du comité de gestion
de la Caisse des écoles.

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA CAISSE DES ECOLES

Mercredi 19-03-2025

Membres en exercice : 08

Date de convocation : 13-03-25

L'an deux mil vingt-cinq le **dix-neuf Mars** à dix-huit heures, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Véronique ROCHE « directrice de l'école la République » représentante de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale » - Rémy VIDAL « délégué du Préfet » -Véronique BELIN – Vanessa CUBIZOLLES- Juliette BLOT « Co-présidente APEEM » Alexandra ROCCA « Trésorière APEER ».

Était représentée : -

Etaient excusés : - Julie HAON « Co-présidente APEEM » - Frédéric SEJOURNEE « Directeur de l'école La Mouteyre » - Philippe HUGON - Bernadette DESESTRES - Bernadette VACHERON - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Serge JAVON-

Invités présents : (avec voix consultative) Sandrine LAIGRE - Sophie GARNIER – Florence HAON

Secrétaire de Séance : Vanessa CUBIZOLLES

Les Membres du Comité de Gestion présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Président, Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

04/ BUDGET CAISSE DES ECOLES Approbation du Compte Financier Unique 2024

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	V. Belin

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant le courrier du 08 octobre 2024 signé conjointement par M. le Préfet de la Haute-Loire et M. le Directeur de la DDFIP 43 invitant les collectivités à passer au Compte Financier Unique CFU y compris pour les CCAS et Caisse des Ecoles ;

Considérant la lettre de M. le Maire du 27 novembre 2024 de passer au CFU pour le budget 04103 Caisse des Ecoles de Brives-Charensac à partir de l'exercice 2024 transmise à la DDFIP 43 le 17 décembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation synthétique du CFU pour l'année 2024 du budget principal Caisse des Ecoles de Brives-Charensac ;

Vu la délibération n°3 de la présente séance du comité de gestion du 19 mars 2025 élisant un président pour la délibération n°04 afférente au vote du Compte Financier Unique du budget Caisse des Ecoles de Brives-Charensac ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;



Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du Président est débattu, le comité de gestion élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le président a quitté la séance et que le comité de gestion a siégé sous la présidence de Mme Véronique BELIN ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par Véronique BELIN :

BUDGET PRINCIPAL DE LA CAISSE DE ECOLES – COMPTE FINANCIER UNIQUE - Exercice 2024

- En l'absence de Monsieur le Président qui s'est retiré, et après l'élection expresse d'un Président, **Les Membres du Comité de Gestion de la caisse des écoles, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

-APPROUVENT le Compte Financier Unique 2024 du Budget de la Caisse des Ecoles et qui peut se résumer comme suit et qui présente un résultat 2024 à **zéro** y compris un résultat antérieur reporté à zéro :

FONCTIONNEMENT

RECETTES		BP 2023 voté	CA 2023	BP 2024 Voté	CFU 2024
Chapitre 002	solde antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Prod des services et du domaine	60 000,00	74 927,90	74 000,00	79 557,93
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	80 000,00	57 571,41	78 000,00	51 419,06
Chapitre 75	Autres produits de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	189,88
	TOTAL RECETTES FONCT.	140 000,00	132 899,31	152 000,00	130 766,87

DEPENSES

Chapitre 002	Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	131 500,00	129 492,96	143 500,00	130 234,57
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	8 500,00	3 406,35	8 500,00	532,30
	TOTAL DEPENSES FONCT.	140 000,00	132 899,31	152 000,00	130 766,87

Comité de gestion Du 19-03-25

Nombre de Conseillers présents		6
Nombre de Conseillers représentés		-
Nombre de suffrages exprimés		6
VOTE	ABSTENTIONS	-
	CONTRE	-
	POUR	6

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Vanessa CUBIZOLLES

Président du comité de gestion
 de la Caisse des écoles.

La secrétaire de séance



Gilles Delabre

Vanessa Cubizolles

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 19 mars 2025
↓ FICHE DE PRESENCE ↓

VOIX DELIBERATIVES :

Président :

Monsieur Gilles DELABRE
Maire de BRIVES CHARENSAC



Membres :

Education Nationale

Monsieur Cyril THOMAS
Inspecteur de l'Education Nationale
Le Puy II / AIS B.P. 339
43012 LE PUY EN VELAY



Délégué du Préfet

Monsieur Rémy VIDAL
10 rue de la République
43700 BRIVES CHARENSAC



Délégués du Conseil Municipal

Monsieur Véronique BELIN
2 bis rue de la République
43700 BRIVES CHARENSAC



Madame Vanessa CUBIZOLLES
3 Route de Lyon
43700 BRIVES CHARENSAC



Sociétaires

APE Le représentant de l'Association des
Parents d'Elèves



APE Le représentant de l'Association des
Parents d'Elèves



APE Le représentant de l'Association des
Parents d'Elèves

CAISSE DES ECOLES de Brives-Charensac

Séance du 19-03-2025

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Comité de gestion du 18/12/2024
3. Compte Financier Unique/ Election d'un Président de séance
4. Compte financier Unique 2024

Liste des membres présents :

Etaient présents : Gilles DELABRE - Véronique ROCHE « directrice de l'école la République » représentante de Cyril THOMAS « Inspecteur de l'Education Nationale » - Rémy VIDAL « délégué du Préfet » - Véronique BELIN – Vanessa CUBIZOLLES- Juliette BLOT « Co-présidente APEEM » Alexandra ROCCA « Trésorière APEER ».

Etaient excusés : Julie HAON « Co-présidente APEEM » - Frédéric SEJOURNEE « Directeur de l'école La Mouteyre » - Philippe HUGON - Bernadette DESESTRES - Bernadette VACHERON - Sandrine GIRARD-MONEYRON - Serge JAVON
Invités présents : (avec voix consultative)» Sophie GARNIER –

Invités présents : (avec voix consultative) Sandrine LAIGRE - Sophie GARNIER-
Florence HAON

Secrétaire de Séance : Vanessa CUBIZOLLES

Le Maire



Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Vanessa CUBIZOLLES

